

RCS : LE HAVRE Code greffe : 7606

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1958 B 00120 Numéro SIREN : 358 501 203 Nom ou dénomination : A LEPETIT

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/002429

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LE HAVRE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/002429**
n° de gestion : **1958B00120**
n° SIREN : **358 501 203 RCS Le Havre**

Le greffier du Tribunal de Commerce du Havre certifie avoir procédé le 26/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A LEPETIT - Société par actions simplifiée
avenue Marcel le Mignot 76700 Gonfreville-l'orcher -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



331723

A. LEPETIT
Société par actions simplifiée
au capital de 180 000 euros
Siège social : avenue Marcel Lemignot, 76700 GONFREVILLE L'ORCHER
RCS LE HAVRE 358 501 203

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 103 386 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	103 386 euros
A titre de dividendes	50 000 euros
Soit 50 euros par action	
Le solde	53 386 euros

En totalité au compte "autres réserves »

Le dividende serait mis en paiement au siège social à compter du 28 juin 2019.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.



Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

AGO du 26 décembre 2017 :

110 000 euros, soit 110 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 110 000 euros

AGO du 28 décembre 2018 :

50 000 euros, soit 50 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Luc LOZINGUEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JL Lozinguez', written over a vertical line.



①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

Designation de l'entreprise		A. LEPETIT										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2																	
Adresse de l'entreprise		Avenue Marcel Lemignot 76700 GONFREVILLE L'ORCHER										Durée de l'exercice précédent *		1 2																	
Numero SIRET *		3 5 8 5 0 1 2 0 3 0 0 0 5 5										Néant ☐ *																			
												Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 1 8																	
												Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3															
Capital souscrit non appelé (I)		AA																													
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC																		
		Frais de développement *	CX										CQ																		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF										AG																		
		Fonds commercial (1)	AH										AI		9 528																
		Autres immobilisations incorporelles	AJ										AK		4 927																
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL										AM																		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN										AO																		
		Constructions	AP										AQ		59 547																
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										AS		66 003																
		Autres immobilisations corporelles	AT										AU		37 711																
		Immobilisations en cours	AV										AW																		
		Avances et acomptes	AX										AY																		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS										CT																		
		Autres participations	CU										CV																		
		Créances rattachées à des participations	BB										BC																		
		Autres titres immobilisés	BD										BE																		
		Prêts	BF										BG																		
		Autres immobilisations financières *	BH										BI		9 350																
TOTAL (II)		BJ										BK		168 188																	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL										BM																		
		En cours de production de biens	BN										BO		53 888																
		En cours de production de services	BP										BQ																		
		Produits intermédiaires et finis	BR										BS		62 863																
		Marchandises	BT										BU		220 354																
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV										BW																		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX										BY		77 507																
		Autres créances (3)	BZ										CA		199 929																
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB										CC																		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD										CE		67 621																
		Disponibilités	CF										CG		78 386																
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH										CI		3 936																
TOTAL (III)		CJ										CK		77 507																	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW																													
Primes de remboursement des obligations (V)		CM																													
Écarts de conversion actif * (VI)		CN																													
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO										1A		245 695																	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		9 528										(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR													
Clause de réserve de propriété :		Immobilités :										Stocks :										Créances :									

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise		A. LEPETIT		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 180 000)	DA	180 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	18 294		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * E)	DG	176 163		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	103 386		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	477 843		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs E1)	DV	11 859		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	41 463		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	313 209		
	Dettes fiscales et sociales	DY	130 072		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	192 104		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	688 706			
	Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 166 549			
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	688 706		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A. LEPETIT

Néant ☐ *

			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	799 117	FB	400 341	FC	1 199 458	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG	720 913	FH	62 294	FI	783 207	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	1 520 030	FK	462 635	FL	1 982 665	
	Production stockée *						FM	6 846	
	Production immobilisée *						FN	8 506	
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	24 474	
	Autres produits (1) (11)						FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 022 492	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	851 929	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	11 106	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	(673)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	529 627	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	11 013	
	Salaires et traitements *						FY	353 018	
	Charges sociales (10)						FZ	124 062	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	3 044	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	688
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	997	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 884 810	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	137 682		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	950
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	63
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM	
	Différences positives de change							GN	4
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO	
Total des produits financiers (V)								GP	1 017
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	3 097
	Différences négatives de change							GS	79
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT	
	Total des charges financières (VI)								GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)								GV	(2 159)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)								GW	135 523

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. LEPETIT		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	30 344	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	1 900	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	32 244	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	37 165	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	37 165	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(4 921)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	27 216	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 055 752	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 952 367	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	103 386	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	3 997
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
	PROD. EXCEPTIONNELS / EX. ANT			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	30 344
	PRODUITS CESSIONS D'ACTIFS					1 900
	STOCKS MIS AU REBUT / CONSTAT HUISSIER			37 165		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise										A. LEPETIT		Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								3		5			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	14 455	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP	59 547	KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3			KS	66 773	KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	5 391	KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	23 991	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	9 028	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	164 729	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés						IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières						IT	9 350	IU		IV			
TOTAL IV						LQ	9 350	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	188 534	OH		OJ	24 255		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	14 455	IX		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		
		Inst. gales, agents et am. des constructions					IS		MG	59 547	MH		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	79 071	MK		
		Inst. gales, agents, aménagements divers					IU		MM	13 897	MN		
		Matériel de transport					IV	1 835	MP	22 156	MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS	12 478	MT		
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		
	TOTAL III						IY	1 835	NG	187 149	NH		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7	
		Autres participations						IØ		ØX		ØY	
		Autres titres immobilisés						I1		2B		2C	
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	9 350	2F			
TOTAL IV						I3		NJ	9 350	NK			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	1 835	ØL	210 954	ØM	

(Ne pas reporter le montant des cautions)*

SAGE Experts-comptables janvier 2019 : Etat préparatoire.

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A. LEPETITNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise <u>A. LEPETIT</u>										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	4 874	PF	53	PG		PH	4 927	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	59 547	PW		PX		PY	59 547	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	64 328	QA	1 675	QB		QC	66 003	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	5 391	QE	244	QF		QG	5 635	
	Matériel de transport		QH	23 991	QI		QJ	1 835	QK	22 156	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	8 848	QM	1 072	QN		QO	9 920	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	162 104	QV	2 991	QW	1 835	QX	163 261	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	166 978	ØP	3 044	ØQ	1 835	ØR	168 188	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW									
				Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>A. LEPETIT</u>					Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	10 125	6P	10 125	6S	
	Sur comptes clients	6T	87 170	6U	688	6V	10 351
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z	7A
	TOTAL III	7B	97 296	TY	688	TZ	20 477
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	97 296	UB	688	UC	20 477
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	688	UF	20 477		
	- financières	UG		UH			
	- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>A. LEPETIT</u>										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	9 350	UV		UW	9 350				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	58 192		58 192						
	Autres créances clients		UX	456 120		456 120						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	15 591		15 591						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC	105 852		105 852						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	78 486		78 486						
	Charges constatées d'avance		VS	3 936		3 936						
	TOTAUX			VT	727 528	VU	718 178	VV	9 350			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	313 209		313 209						
Personnel et comptes rattachés			8C	52 337		52 337						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	37 085		37 085						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	10 729		10 729						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	27 902		27 902						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 019		2 019						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	11 859		11 859						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	192 104		192 104						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	647 243	VZ	647 243						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							



ANNEXE

au bilan et au compte de résultat

SAS LEPETIT
Avenue Marcel Lemignot
76700 GONFREVILLE L'ORCHER

Exercice clos le : 31/12/2018

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 166 548,96 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 103 385,70 E.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : 12 847 euros en moins des charges de personnel.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- de reconstitution de son fonds de roulement.

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Information relative au stocks :

Dans le but de réduire le besoin en fonds de roulement, (B.F.R), la société a réalisé diverses opérations de destockage. L'impact de ces opérations a été isolé dans le résultat exceptionnel.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 210 954

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	14 455			14 455
Immobilisations corporelles	164 729	24 255	1 835	187 149
Immobilisations financières	9 350			9 350
TOTAL	188 534	24 255	1 835	210 954

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 168 188

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 874	53		4 927
Immobilisations corporelles	162 104	2 991	1 835	163 261
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	166 978	3 044	1 835	168 188

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Droit au bail	9 528	0	9 528	Non amortiss.
Logiciels informatiques	4 927	4 927	0	de 1 à 3 ans
Constructions	59 547	59 547	0	10 ans
Matériels et outillages	79 071	66 003	13 068	de 3 à 90 ans
Installation générales agenc.	13 897	5 635	8 262	de 3 à 5 ans
Matériels de transports	22 156	22 156	0	de 1 à 5 ans
Matériels de bureau et informatiq	12 478	9 920	2 558	de 2 à 3 ans
TOTAL	201 604	168 188	33 416	

3.2 - Etat des créances = 727 528

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	9 350		9 350
Actif circulant & charges d'avance	718 178	718 178	
TOTAL	727 528	718 178	9 350

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Provisions pour dépréciation = 77 507**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	10 125		10 125		
Comptes de tiers	87 170	688	10 351		77 507
Comptes financiers					
Total	97 296	688	20 476		77 507

3.4 - Créances représentées par des effets de commerce = 2 565

Origine des effets de commerce	Montant
Clients et assimilés	2 565
Autres créances	
TOTAL	2 565

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 30 642

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	3 963
Autres créances	26 679
Disponibilités	
TOTAL	30 642

3.6 - Charges constatées d'avance = 3 936

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 180 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	180,00	180 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	180,00	180 000

4.2 - Etat des dettes = 647 243

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	11 859	11 859		
Fournisseurs	313 209	313 209		
Dettes fiscales & sociales	130 072	130 072		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	192 104	192 104		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	647 243	647 243		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 85 287

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	30 746
Dettes fiscales & sociales	40 868
Autres dettes	13 673
TOTAL	85 287

4.4 - Informations complémentaires sur le bilan passif

Les indemnités de fin de carrière des salariés sont couvertes par un contrat d'assurance privé.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 982 665

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	1 199 458	60,50 %
Production de travaux	634 273	31,99 %
Prestations de services	133 993	6,76 %
Produits des activités annexes	14 940	0,75 %
TOTAL	1 982 665	100,00 %

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 30 642

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	3 963
Factures a etablr(418100)	3 963
Autres créances :	26 679
Fournisseurs avoir a recevoir(409800)	26 679
TOTAL	30 642

8.2 - Charges constatées d'avance = 3 936

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatee d'avance(486000)	3 936
TOTAL	3 936

8.3 - Charges à payer = 85 287

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	30 746
Fournisseurs fact non parvenues(408100)	30 746
Dettes fiscales et sociales :	40 868
Dettes provision pour congés(428200)	22 129
Autres charges a payer(428600)	8 120
Charges sociales sur cp(438200)	9 319
Charges a payer organis.sociaux(438600)	1 300
Autres dettes :	13 673
Divers charges a payer(468600)	9 500
Avoirs a etablr(419800)	4 173
TOTAL	85 287

LEGIS CONSEILS
Maître Jonathan BONNE

28 Avenue Wilson
62100 CALAIS

Saint Martin Boulogne, le 02 mai 2019

N/Réf. : DB/NV/43922/19
Conc. : **SAS LEPETIT**

Maître,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le **BILAN**
au 31 décembre 2018 de notre client commun :

SAS LEPETIT

Avenue Marcel Lemignot 76700 GONFREVILLE L'ORCHER

accompagné d'un exemplaire **GREFFE**

Vous en souhaitant bonne réception.

Recevez, Maître, l'assurance de nos sentiments les
meilleurs.

La Gérance
Dominique BOULET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes





EXPERIAL
C O N S E I L

« A. LEPETIT »
S.A.S. au capital de 180 000 €

Avenue Marcel Lemignot
76700 GONFREVILLE L'ORCHER

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018



Rapport sur les Comptes Annuels

« A. LEPETIT »
SAS au capital de 180 000 €
Avenue Marcel Lemignot
76700 GONFREVILLE-L'ORCHER
358501203 RCS LE HAVRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2018

Aux Associés,

1. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, il m'appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de la SAS A. LEPETIT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS A. LEPETIT à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé mon mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe des comptes annuels précise les modalités d'évaluation des stocks de matières premières et marchandises et des en-cours de production ; j'ai procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue de la société et ai vérifié par sondages sa correcte application, en tenant compte des opérations de déstockage.

Dans le cadre de mon appréciation de la valeur des créances clients, j'ai procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des dépréciations appliquées.

Je me suis assuré de l'exhaustivité du chiffre d'affaires.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et a donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

4. Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

5. Information résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société A. LEPETIT à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

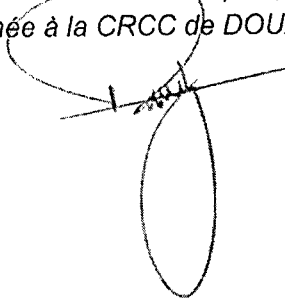
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint Martin Boulogne,
Le 12 juin 2019

DANIEL PARENTY
*Société de Commissaires aux comptes
Inscrite sur la liste nationale des
Commissaires aux comptes,
Rattachée à la CRCC de DOUAI*

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' and 'P' followed by a horizontal line and a large loop.

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Comptes Annuels



A.LEPETIT

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	9 528		9 528	0,82	9 528	0,97
Autres immobilisations incorporelles	4 927	4 927			53	0,01
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	59 547	59 547				
Installations techniques, matériel & outillage industriels	79 071	66 003	13 068	1,12	2 445	0,25
Autres immobilisations corporelles	48 531	37 711	10 820	0,93	180	0,02
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	9 350		9 350	0,80	9 350	0,95
TOTAL (I)	210 954	168 188	42 766	3,67	21 556	2,19
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens	53 888		53 888	4,62	37 792	3,84
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis	62 863		62 863	5,39	66 755	6,79
Marchandises	220 354		220 354	18,89	261 210	26,57
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	514 313	77 507	436 806	37,44	378 287	33,47
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					43	0,00
. Personnel					2 370	0,24
. Organismes sociaux					15 944	1,62
. Etat, impôts sur les bénéfices					29 448	3,00
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	15 591		15 591	1,34	30 740	3,13
. Autres	184 338		184 338	15,80		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	67 621		67 621	5,80	30 402	3,09
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	78 386		78 386	6,72	104 787	10,66
Charges constatées d'avance	3 936		3 936	0,34	3 882	0,39
TOTAL (II)	1 201 290	77 507	1 123 783	96,33	961 661	97,81
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 412 244	245 695	1 166 549	100,00	983 217	100,00

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

SARL ACOS

A.LEPETIT

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%			
Ventes de marchandises	1 199 458		1 199 458	60,50	1 892 389	69,78	-692 931	-36,61			
Production vendue biens											
Production vendue services	782 991	215	783 207	39,50	819 623	30,22	-36 416	-4,43			
Chiffres d'Affaires Nets	1 982 449	215	1 982 665	100,00	2 712 013	100,00	-729 348	-26,88			
Production stockée			6 846	0,35	-2 916	-0,10	9 762	334,77			
Production immobilisée			8 506	0,43			8 506	N/S			
Subventions d'exploitation					4 056	0,15	-4 056	-100,00			
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			24 474	1,23	32 757	1,21	-8 283	-25,28			
Autres produits			1	0,00	10	0,00	-9	-89,99			
Total des produits d'exploitation (I)			2 022 492	102,01	2 745 920	101,25	-723 428	-26,34			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			851 929	42,97	1 342 822	49,51	-490 893	-36,55			
Variation de stock (marchandises)			11 106	0,56	4 641	0,17	6 465	139,30			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			-673	-0,02	4 300	0,16	-4 973	-115,64			
Variation de stock (matières premières et autres approv.)											
Autres achats et charges externes			529 627	26,71	653 187	24,08	-123 560	-18,91			
Impôts, taxes et versements assimilés			11 013	0,56	8 479	0,31	2 534	29,89			
Salaires et traitements			353 018	17,81	368 712	13,60	-15 694	-4,25			
Charges sociales			124 062	6,26	126 935	4,68	-2 873	-2,25			
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 044	0,15	3 483	0,13	-439	-12,59			
Dotations aux provisions sur immobilisations											
Dotations aux provisions sur actif circulant			688	0,03	40 545	1,50	-39 857	-93,29			
Dotations aux provisions pour risques et charges											
Autres charges			997	0,05	16 816	0,62	-15 819	-94,06			
Total des charges d'exploitation (II)			1 884 810	95,06	2 569 919	94,76	-685 109	-26,65			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			137 682	6,94	176 001	6,49	-38 319	-21,76			
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun											
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)											
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)											
Produits financiers de participations											
Produits des autres valeurs mobilières et créances			950	0,05	975	0,04	-25	-2,55			
Autres intérêts et produits assimilés			63	0,00	124	0,00	-61	-49,18			
Reprises sur provisions et transferts de charges											
Différences positives de change			4	0,00	871	0,03	-867	-99,53			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement											
Total des produits financiers (V)			1 017	0,05	1 969	0,07	-952	-48,34			
Dotations financières aux amortissements et provisions											
Intérêts et charges assimilées			3 097	0,16	5 790	0,21	-2 693	-46,50			
Différences négatives de change			79	0,00	4	0,00	75	N/S			
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements											
Total des charges financières (VI)			3 176	0,16	5 795	0,21	-2 619	-45,18			
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-2 159	-0,10	-3 826	-0,13	1 667	43,57			
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			135 523	6,84	172 175	6,35	-36 652	-21,28			

A.LEPETIT

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	30 344	1,53	650	0,02	29 694	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 900	0,10			1 900	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	32 244	1,63	650	0,02	31 594	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	37 165	1,87	53 251	1,96	-16 086	-30,20
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	37 165	1,87	53 251	1,96	-16 086	-30,20
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-4 921	-0,24	-52 602	-1,93	47 681	90,64
Participation des salariés (IX)	27 216	1,37	3 639	0,13	23 577	647,90
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 055 752	103,69	2 748 539	101,35	-692 787	-25,20
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 952 367	98,47	2 632 604	97,07	-680 237	-25,83
RÉSULTAT NET	103 386	5,21	115 935	4,27	-12 549	-10,81
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 166 548,96 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 103 385,70 E.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : 12 847 euros en moins des charges de personnel.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- de reconstitution de son fonds de roulement.

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Information relative au stocks :

Dans le but de réduire le besoin en fonds de roulement, (B.F.R), la société a réalisé diverses opérations de destockage. L'impact de ces opérations a été isolé dans le résultat exceptionnel.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 210 954

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	14 455			14 455
Immobilisations corporelles	164 729	24 255	1 835	187 149
Immobilisations financières	9 350			9 350
TOTAL	188 534	24 255	1 835	210 954

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 168 188

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 874	53		4 927
Immobilisations corporelles	162 104	2 991	1 835	163 261
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	166 978	3 044	1 835	168 188

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Droit au bail	9 528	0	9 528	Non amortiss.
Logiciels informatiques	4 927	4 927	0	de 1 à 3 ans
Constructions	59 547	59 547	0	10 ans
Matériels et outillages	79 071	66 003	13 068	de 3 à 90 ans
Installation générales agenc.	13 897	5 635	8 262	de 3 à 5 ans
Matériels de transports	22 156	22 156	0	de 1 à 5 ans
Matériels de bureau et informatiq	12 478	9 920	2 558	de 2 à 3 ans
TOTAL	201 604	168 188	33 416	

3.2 - Etat des créances = 727 528

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	9 350		9 350
Actif circulant & charges d'avance	718 178	718 178	
TOTAL	727 528	718 178	9 350

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Provisions pour dépréciation = 77 507**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	10 125		10 125		
Comptes de tiers	87 170	688	10 351		77 507
Comptes financiers					
Total	97 296	688	20 476		77 507

3.4 - Créances représentées par des effets de commerce = 2 565

Origine des effets de commerce	Montant
Clients et assimilés	2 565
Autres créances	
TOTAL	2 565

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 30 642

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	3 963
Autres créances	26 679
Disponibilités	
TOTAL	30 642

3.6 - Charges constatées d'avance = 3 936

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 180 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	180,00	180 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	180,00	180 000

4.2 - Etat des dettes = 647 243

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	11 859	11 859		
Fournisseurs	313 209	313 209		
Dettes fiscales & sociales	130 072	130 072		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	192 104	192 104		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	647 243	647 243		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 85 287

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	30 746
Dettes fiscales & sociales	40 868
Autres dettes	13 673
TOTAL	85 287

4.4 - Informations complémentaires sur le bilan passif

Les indemnités de fin de carrière des salariés sont couvertes par un contrat d'assurance privé.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 982 665

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	1 199 458	60,50 %
Production de travaux	634 273	31,99 %
Prestations de services	133 993	6,76 %
Produits des activités annexes	14 940	0,75 %
TOTAL	1 982 665	100,00 %

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 30 642

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	3 963
Factures a etablr(418100)	3 963
Autres créances :	26 679
Fournisseurs avoir a recevoir(409800)	26 679
TOTAL	30 642

8.2 - Charges constatées d'avance = 3 936

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	3 936
TOTAL	3 936

8.3 - Charges à payer = 85 287

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	30 746
Fournisseurs fact non parvenues(408100)	30 746
Dettes fiscales et sociales :	40 868
Dettes provision pour conges(428200)	22 129
Autres charges a payer(428600)	8 120
Charges sociales sur cp(438200)	9 319
Charges a payer organis.sociaux(438600)	1 300
Autres dettes :	13 673
Divers charges a payer(468600)	9 500
Avoirs a etablr(419800)	4 173
TOTAL	85 287



Rapport Spécial



« A. LEPETIT »

SAS au capital de 180 000 €
Avenue Marcel Lemignot
76700 GONFREVILLE-L'ORCHER
358501203 RCS LE HAVRE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31/12/2018

Aux Associés,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisés ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

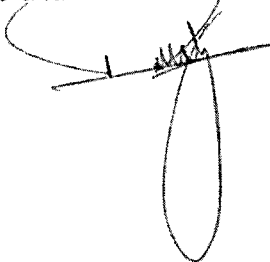
CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Saint Martin Boulogne,
Le 12 juin 2019

DANIEL PARENTY
*Société de Commissaires aux comptes
Inscrite sur la liste nationale des
Commissaires aux comptes,
Rattachée à la CRCC de DOUAI*

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long vertical stroke, positioned below the printed name and title.

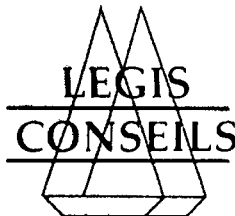
CORRESPONDANCE

28 avenue Wilson

62100 CALAIS

☎ 03 21 34 61 46

☎ 03 21 34 00 95

💻 www.legisconseils.fr

Concernant ce dossier
Veuillez contacter le
03.21.96.02.70

S. BRYERE**Avocat**J. BONNE**Avocat**V. LECERF-MINNE**Avocat**

Société d'Avocats
Inscrite au Barreau de Boulogne Sur Mer

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE**16 Rue du Colonel Fabien****76600 Le Havre**

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE
LE HAVRE

25 JUL. 2019

Calais, le 23 juillet 2019

Nos refs : JB/VL**Dossier : A.LEPETIT****Dépôt des comptes annuels clos le 31/12/2018****ARRIVÉE COURRIER**

0365,736

Barreau
De
Boulogne sur Mer

J. BONNE
S. BOULANGER
S. BRYERE
C. COURBOT
JP. DECORNE
G. GRESSIER
V. LECERF-MINNE
S. POTTEZ
G. SION
Avocats

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants, savoir :

- les comptes annuels de la société (bilan, compte de résultat et annexes) pour l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- le rapport du commissaire aux comptes,
- la proposition d'affectation du résultat.

Vous trouverez également, ci-joint, un chèque d'un montant de 45.73 Euros pour le règlement des frais.

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. LONGUEVAL
Avocat Honoraire

Barreau
de
Béthune

J.L. DEVIGNES
A. FASQUELLE
Avocats

Jonathan BONNE
jbbonne@legisconseils.fr

Barreau
d'Arras

M. SIEDLECKI
Avocat

Bureau à Calais
28 Avenue Wilson
62100 CALAIS

Bureau à Boulogne/Mer
4 pl Emile Sénéchal
62200 B/MER

Bureau à St Omer
75 Av. Mal Joffre
62500 ST MARTIN
AU LAERT

Bureau à Lens
118 Rue E. Zola
62300 LENS

Bureau à Béthune
210 Place Lamartine
62400 BETHUNE